

## À propos de la technologie de la puce



**puceInterac.ca**

L'Association Interac se dirige vers une nouvelle génération de technologie de cartes de paiement dite technologie de la carte à puce, qui vise à accroître la sécurité d'un système déjà très sécuritaire.

Une puce informatique sera graduellement incorporée aux cartes de débit, ce qui leur confèrera la puissance d'un ordinateur et leur permettra d'emmagasiner et de traiter des données, une caractéristique qui les rendra d'autant plus sécuritaires.

La technologie de la puce repose sur la norme mondiale de sécurité des cartes de paiement, connue sous l'appellation EMV, une technologie éprouvée qui est déjà utilisée dans plusieurs pays.

### Les avantages de la technologie de la puce

**Sécurité accrue** : La puce incorporée dans la carte de débit est extrêmement difficile et coûteuse à reproduire. Elle jouera un rôle déterminant dans la prévention du clonage de cartes de débit.

**Commodité accrue**: La technologie de la puce ouvre la voie à plusieurs utilisations avec une seule et même carte, comme les programmes de récompense et de fidélisation.

### Calendrier de transition de l'Association Interac

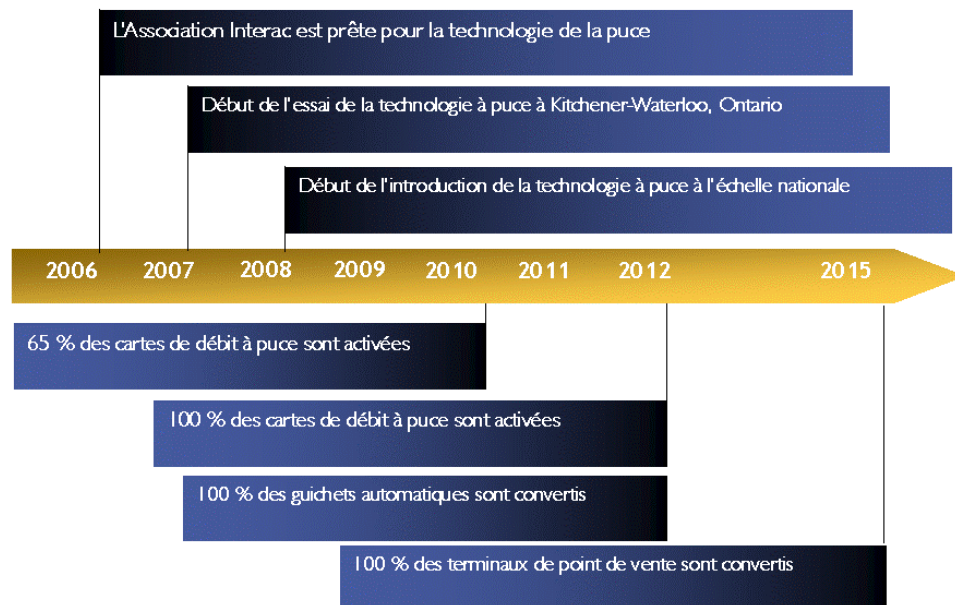
Les premières transactions de débit avec la carte à puce INTERAC ont présentement lieu dans le cadre d'un essai dans la région de Kitchener-Waterloo (Ont.) avec les principales compagnies de cartes de crédit du Canada et d'autres partenaires de l'industrie. La migration complète vers la technologie de la carte à puce nécessitera plusieurs années vu le nombre de guichets automatiques, de terminaux de point de vente et de cartes de débit, partout au Canada, qui doivent être convertis. Chaque institution financière a établi son propre calendrier de migration, ce qui fera varier le moment d'introduction de la technologie de la puce d'un partenaire à l'autre.

.../suite

À partir de 2008, les cartes, guichets automatiques et de terminaux de paiement commenceront graduellement à contenir la technologie de la carte à puce et, au cours des deux prochaines années, on s'attend à ce que la majorité des Canadiens et des Canadiennes soient en mesure de profiter pleinement de cette nouvelle technologie.

Pour assurer une transition en douceur, l'Association Interac a adopté des dates butoirs définitives pour la conversion du débit vers la puce. Les transactions avec des cartes à bande magnétique ne seront plus acceptées dans les guichets automatiques après le 31 décembre 2012, et après le 31 décembre 2015 dans les points de vente.

Les cartes à puce continueront d'avoir une bande magnétique, non seulement pour faciliter la période de transition, mais aussi pour permettre aux titulaires d'utiliser leur carte de débit dans les pays qui n'utilisent pas la technologie de la carte à puce.



Pour de plus amples renseignements : Tina Romano, Association Interac  
416.869.5062  
[tromano@interac.ca](mailto:tromano@interac.ca)